

**VITICULTURE /** Le millésime 2023 était prometteur, passé le mois d'avril et ses gelées tardives. C'était sans compter sur la pluie incessante et les orages violents de mai et juin et leurs conséquences sur la vigne.

## Une météorologie extrême provoque une attaque de mildiou historique

Comme l'ensemble des vignobles du sud-ouest et du bordelais, le vignoble gersois est durement frappé par le mildiou. La pluviométrie, actuellement de 330 mm en moyenne depuis la maturité des œufs de mildiou (23 avril), l'hygrométrie en permanence élevée, les températures également élevées (de jour mais souvent de nuit aussi) sans pour autant de période caniculaire, représentent des conditions favorables au développement du parasite. Concernant l'excès d'eau, qui équivaut à 2 fois la pluviométrie habituelle sur la période et 3 fois la pluviométrie du millésime 2022 (30% de plus que celui de 2021 qui était dit « humide »), en plus d'affecter l'efficacité des traite-

ments, il rend l'accès aux parcelles plus difficile pour leur protection et leur entretien. A tout cela s'ajoute sur certains secteurs les orages et la grêle qui occasionnent des pertes directes mais aussi indirectes en augmentant la vulnérabilité de la vigne aux maladies cryptogamiques de par la création de multiples portes d'entrées. Ces conditions météorologiques, engendrant une succession de contaminations, n'ont pas prévu de se stabiliser et maintiennent les risques à un niveau élevé jusqu'à la fin de la véraison. Ce stade signe normalement la fin de la sensibilité de la vigne aux maladies cryptogamiques.

D'après une enquête menée par la CA32 et la COVAG (Confédération du vignoble

Armagnac - Gascogne), à laquelle 435 viticulteurs ont répondu, 11 325 ha de vigne sur 15 735 ont été touchés. Sur ces parcelles sinistrées, en moyenne, 51% de la récolte est perdue. Le merlot est le cépage le plus impacté et le baco qui se montre d'ordinaire résistant à ces maladies présente lui aussi des symptômes. Personne n'a été épargné, même si la fréquence et l'intensité des symptômes varient selon les zones, les cépages et les modes de conduite.

### L'action professionnelle pour accompagner les conséquences du sinistre.

Le bilan de la situation dans le vignoble gersois a été présenté en différentes instances, AG du syndicat des Côtes de Gascogne le 13 juillet, COVAG

le 17 juillet, CODEFI réuni par le Préfet du Gers le 31 août. Elle a aussi été partagée avec celle des autres vignobles du Sud-Ouest, à l'occasion d'une réunion spécifique du conseil de bassin le 13 juillet dernier. Le point central des revendications porte sur la reconnaissance de ce sinistre dans les dispositifs d'indemnisation pour aléas. Il convient d'ailleurs de distinguer ce qui relève des pertes de récoltes des pertes de fonds, qui se traduisent par la mortalité des jeunes plants. Dans ce dernier cas, la perte peut être en partie compensée par le fonds des calamités agricoles si la reconnaissance est obtenue au plan national.

Les autres dispositifs de soutien demandés par les professionnels concernent les

mesures sociales avec la prise en charge de cotisations, des mesures fiscales avec le dégrèvement de la TFNB et des mesures financières comme une année blanche 2023, avec prise en charge des intérêts, y compris pour les annuités des PGE.

Pour les exploitations engagées dans des démarches de certification, il est également demandé un assouplissement exceptionnel du cahier des charges adapté au contexte particulier de 2023. La reconnaissance de tout le vignoble Gascogne-Armagnac en tant que zone sinistrée dans le cadre de l'arrêté ministériel du 4 août 2017 est également sollicitée afin d'autoriser l'achat de vendange et de moûts suite à un sinistre climatique.